



Pétanque

Lieux de pratique : Boulodrome Tours Métropole – 15 avenue Vatel - 37000 Tours

RDV sur le site à 08h30 jeudi 26/05 et Vendredi 27/05

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 9èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Tournois

Tournoi par équipes : Tournoi en triplette et en doublette.

- Triplette Open : Une équipe comprend trois compétiteurs et le nombre de triplettes engagées par entreprises ou administrations est illimité. Le tournoi est ouvert aux équipes mixtes
- Doublette Open : Une équipe comprend deux compétiteurs et le nombre de doublettes engagées par entreprises ou administrations est illimité. Le tournoi est ouvert aux équipes mixtes

Possibilité de participer aux deux tournois – les équipes doivent être constituées au plus tard le 09/05/2022

- Doublette femmes : Tournoi joué uniquement le samedi 28/05. Les inscriptions sont à réaliser sur place. 16 équipes maximum.

Article 4 : Principes

RDV sur le site à 08h30 jeudi 26/05 et Vendredi 27/05

1. **Déroulement du tournoi de doublettes :**
6 parties de qualifications seront organisées le jeudi 26/05. A l'issue des 6 parties, les 8 meilleures équipes joueront les ¼ de finale.
Les ½ finales ainsi que la finale et le match pour la 3ème place seront disputés le samedi 28/05 (début des parties à 9h30 le 28/05).
2. **Déroulement du tournoi de triplettes :**
6 parties de qualifications seront organisées le vendredi 27/05. A l'issue des 6 parties, les 8 meilleures équipes joueront les ¼ de finale.
Les ½ finales ainsi que la finale et le match pour la 3ème place seront disputés le samedi 28/05 (début des parties à 13h00 le 28/05).
3. **Déroulement du tournoi féminin :** Chaque équipe disputera 3 rencontres de qualifications le samedi 28/05. Les ½ finales ainsi que la finale et le match pour la 3ème place seront disputés
4. Chaque rencontre est disputée en 13 points. Chaque partie de qualification dure 45 minutes maximum. 1 boule jouée en 30 secondes. Les parties des ¼ de finales, ½ finales et finales se jouent sans limite de temps.
5. Le tirage au sort du tableau général des poules est effectué quelques jours avant la date de l'épreuve; il est ensuite affiché lors de l'arrivée des équipes. Le classement sera fait par le logiciel gestion concours.
6. Comme les jeux se déroulent en temps, toutes boules hors des limites du cadre attribué sont nulles.
7. Chaque partie commence et s'arrête au coup de sifflet (toute mène commencée doit être terminée).
8. Si le score est nul, il sera attribué une mène supplémentaire.
9. Si les participants atteignent 13 points avant les 45 minutes, ils doivent rapporter les résultats à l'organisation.

Article 5 : Matériel

Boules agréées par la F.I.P.J.P. :

- en métal,
- diamètre entre 7,05 cm et 8 cm,
- poids compris entre 650 g et 800 g,
- buts en bois ou en matière synthétique de couleur ou non et agréé par la F.I.P.J.P.

Les participants viennent avec leur matériel, les boules ne seront pas fournies par l'organisation.

Article 6 : Arbitrage

1. Toutes les rencontres sont dirigées par des arbitres désignés par la FFSE ou dans le cas échéant par des bénévoles selon le niveau de la compétition.
2. Pour des raisons de convivialité, dans le cas où un joueur se blesse, la doublette ou la triplète peut le remplacer par un autre joueur inscrit à l'événement (ex : un joueur de doublette se blesse mais l'équipe participe également en triplète, le 3ème joueur peut prendre la place du joueur blessé : ce remplacement sera **obligatoirement définitif** pour le reste de la compétition) ou par un joueur issu d'une autre équipe (du même club ou non). Cependant, le remplacement **doit être autorisé** par le responsable de l'équipe rencontrée et le responsable de l'équipe d'où le joueur provient. Tout cela en présence d'un officiel de l'épreuve afin d'éviter d'éventuelles contestations d'après-match.
Pour des raisons d'équité sportive, le match auquel aura participé un remplaçant extérieur, sera **obligatoirement** perdu (score similaire à un forfait) sauf dans le cas de l'exemple de la doublette ci-dessus.
3. Pour tout match joué sans remplaçant extérieur, le score sera entériné même en cas de forfait général d'une des équipes par la suite.
4. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel fédéral est chargée de gérer tous les litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve et de prendre toutes décisions en conséquence.

Article 7 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal**.
2. Les joueurs inscrits dès le début du tournoi dans une doublette ou une triplète ne pourront en aucun cas jouer pour le compte d'une autre doublette ou triplète (sauf dans les conditions de l'article 6.2).
3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation).